

L'ancien aussi doit respecter des normes

Si l'on sait faire des maisons qui ne consomment plus rien (maisons passives), voir qui produisent de l'énergie (maisons à énergie positive), le problème est que le renouvellement du parc de l'habitat est extrêmement lent : environ 2 % par an, alors que les maisons anciennes sont très consommatrices d'énergie. Jusqu'à maintenant, la rénovation de ces maisons ne relevait d'aucune contrainte. A partir du 1^{er} novembre 2007, il n'en sera plus de même : un décret du 21 mars 2007 complété par un arrêté du 17 mai 2007 oblige désormais le restaurateur à atteindre un minimum de performances énergétiques. Les contraintes concernent aussi bien l'enveloppe du bâtiment (nécessité d'isoler), que les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, de refroidissement, de ventilation et d'éclairage.